

Département de l'AIN Canton de CHATILLON S/CHALARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS <u>2018-07-02</u>	ANNEE 2018 <u>Objet</u> : ACCESSIBILITE MAIRIE Modification lot 5 et 7
<p>Le cinq juillet deux mille dix huit</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Jocelyne ROLLET, Gérard SZYNDRALEWIEZ, Nathalie VERNUS-PROST <i>formant la majorité des membres en exercice</i></p> <p><u>Excusés</u> : Eric DE CLAVIERE (donne pouvoir à Jean-Pierre CHAMPION), Lionel GENTIT (donne pouvoir à Sandrine BOUDIGUES), Marie-Pierre GINTRAND (donne pouvoir à Michel AUBRUN) Mélusine PILLOUD (donne pouvoir à Franck CALAS), Thierry CHABANON (excusé)</p> <p><u>Secrétaire de séance élue</u> : Jocelyne ROLLET</p> <p>Date convocation : 30 juin 2018 Membres en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 14 ***</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p>		

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil du 24/05/218 les 7 lots ont été attribués pour les travaux d'accessibilité de la Mairie mais que deux erreurs ont été faites lors de la rédaction de la délibération.

- Lot 5 (plâtrerie, peinture, plafond) : entreprise GENAUDY pour un montant HT de 5 199.10 € **avec option.**
- Lot 7 (plomberie) : entreprise LITAUDON pour un montant HT de 1 091.48 € au lieu de 1 198.02 €

Pour un marché total de 68 004.21 € HT soit 81 605.05 TTC

Après en avoir délibéré les membres du Conseil

- ACCEPTENT les modifications citées ci-dessus.
- AUTORISENT Mr le Maire à signer tout document se reportant à ce marché.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION